

17 juin 2024

# EMN Luxembourg Weekly Brief:

Le Réseau européen des migrations, créé par la décision n°2008/381/CE du Conseil du 14 mai 2008, a pour objet de fournir des informations actualisées, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile aux institutions européennes, aux autorités des Etats membres et au grand public en vue d'appuyer l'élaboration des politiques et la prise de décisions au sein de l'Union européenne.

## Informations utiles:

- Le 13 juin, le [ministre des Affaires intérieures, Léon Gloden, a participé à la réunion du Conseil "Justice et Affaires intérieures" \(JAI\)](#) de l'Union européenne. Lors de cette réunion, les ministres ont discuté d'une série de sujets, dont le Conseil Schengen, la politique de sécurité de l'UE, ainsi que le renforcement de la préparation et de la réponse aux crises au niveau de l'UE. En outre, la Commissaire Johansson a présenté la communication du 12 juin 2024 sur un plan commun de mise en œuvre du pacte sur la migration et l'asile (voir prochain point).
- Le 12 juin, la [Commission européenne a adopté et présenté le plan commun de mise en œuvre du pacte sur la migration et l'asile](#). Ce plan commun de mise en œuvre définit les principales étapes qui permettront à tous les États membres de mettre en place les capacités juridiques et opérationnelles requises pour commencer à appliquer de manière efficace la nouvelle législation à la mi-2026.
- Le 11 juin, la [Commission européenne a proposé proroger la protection temporaire accordée aux personnes fuyant l'agression russe contre l'Ukraine pour une année supplémentaire](#), du 5 mars 2025 au 4 mars 2026. Compte tenu des attaques continues de la Russie contre les infrastructures civiles et critiques dans toute l'Ukraine, la Commission estime que les raisons pour lesquelles la protection temporaire a été introduite subsistent et qu'il convient de la proroger pour une année supplémentaire. Le 13 juin, [le Conseil s'est félicité de cette proposition](#) (qui doit encore être formellement adoptée).
- Le 14 juin, l'Agence de l'Union Européenne pour l'Asile (AUEA) a publié son [« Asylum Report 2024 »](#), qui présente une vue d'ensemble des principaux développements en matière d'asile en 2023. Le rapport fait notamment référence à la note de synthèse de l'EMN [« Statelessness in the European Union, Norway and Georgia »](#), publiée en 2023 sous la responsabilité d'EMN Luxembourg, qui coordonne la plateforme de l'EMN sur l'apatridie.

## Chiffre de la semaine: 6.687

Au 31 décembre 2023, l'Office national de l'accueil (ONA) hébergeait 6.687 personnes dans l'ensemble de ses 71 structures d'hébergement, 1335 étaient des bénéficiaires de protection temporaire.

Source : [Rapport d'activité 2023 du Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur](#)

**Si vous souhaitez recevoir l'EMN Luxembourg Weekly Brief dans votre boîte mail, merci de contacter [zane.rozenberga@uni.lu](mailto:zane.rozenberga@uni.lu)**

### Nous contacter :

Email: [emn@uni.lu](mailto:emn@uni.lu)

Twitter: [@EMNLuxembourg](https://twitter.com/EMNLuxembourg)

Site du LU EMN NCP : <https://emnluxembourg.uni.lu>

Site de l'EMN : [https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european\\_migration\\_network\\_en](https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european_migration_network_en)